

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022**

**DELIBERATION N°2022.00019**

**CREATION D'UN SERVICE COMMUN DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ENTRE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

**RECU EN PREFECTURE**

Le 31 janvier 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220120-D20220001910

DATE D’AFFICHAGE :31 janvier 2022

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Patrick BOUCHET,  
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Michel GANDILHON, M. Marc JANDOT,  
M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022**

### **CREATION D'UN SERVICE COMMUN DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ENTRE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Les évolutions institutionnelles et les démarches engagées depuis plusieurs années ont permis à Saint-Étienne Métropole de devenir Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ont confirmé des enjeux forts pour le territoire ainsi que la nécessité de répondre à de nouveaux besoins. Parallèlement, Saint-Étienne Métropole, par délibération du Conseil de Communauté du 10 décembre 2015, a adopté un schéma de mutualisation qui développe des passerelles et des articulations entre la ville centre et la métropole.

La mutualisation des services vise à rationaliser les ressources dans un environnement économique de plus en plus contraint et à fédérer les moyens pour développer une gamme de services plus étendus et plus intégrés au service du territoire, de ses communes et de ses citoyens.

Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne ont engagé ces dernières années, un processus de rapprochement des politiques de relations internationales afin de renforcer la promotion internationale du territoire, de soutenir le développement économique du territoire, et de renforcer la politique d'innovation et de développement par le design à l'international en s'appuyant sur la reconnaissance de Saint-Étienne par l'UNESCO comme Ville Créative Design. Dans cette perspective, le poste de directeur des Relations Internationales a été mis à disposition de Saint-Étienne Métropole sur la base de 0,5 ETP jusqu'en mai 2021.

Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne, dans la poursuite du schéma de mutualisation engagé en 2015, souhaite créer un service commun en charge du développement et du pilotage des relations internationales afin d'optimiser le fonctionnement de leurs organisations. La création de ce service commun permettra de constituer une équipe spécialisée dans la conduite de projets, travaillant de manière concertée et complémentaire sur les axes de coopération développés par la Ville de Saint-Étienne, et sur les démarches de rayonnement et d'attractivité développées par Saint-Étienne Métropole. A cet effet, pour plus de lisibilité, une convention de rattachement de service commun en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, est ainsi proposée et jointe à la présente délibération.

L'ensemble des charges sera assumé comptablement par Saint-Étienne Métropole et sera partagé.

Cette évolution a été soumise pour avis aux Comités Techniques Paritaires des deux collectivités.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le principe de création d'un service commun en charge du développement et du pilotage des relations internationales et son rattachement à Saint-Étienne Métropole à compter du 1<sup>er</sup> février 2022,**
- **approuve la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU